

Politique maritime intégrée

Le document stratégique de façade*, un levier face aux enjeux des espaces maritimes

Les espaces maritimes français font face à de multiples enjeux : préservation et restauration de leur biodiversité, développement économique, gestion des activités existantes et émergentes, transition énergétique et écologique, etc.

La planification maritime est un levier majeur pour relever ces défis. Elle est portée par les documents stratégiques de façade (DSF), qui déclinent sur les 4 façades⁽¹⁾, les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), et deux directives européennes dédiées au bon état des eaux marines et à la planification de l'espace maritime.

Le DSF NAMO se compose d'un volet stratégique, et d'un volet opérationnel, le dispositif de suivi et le plan d'action mis en œuvre jusque 2027.

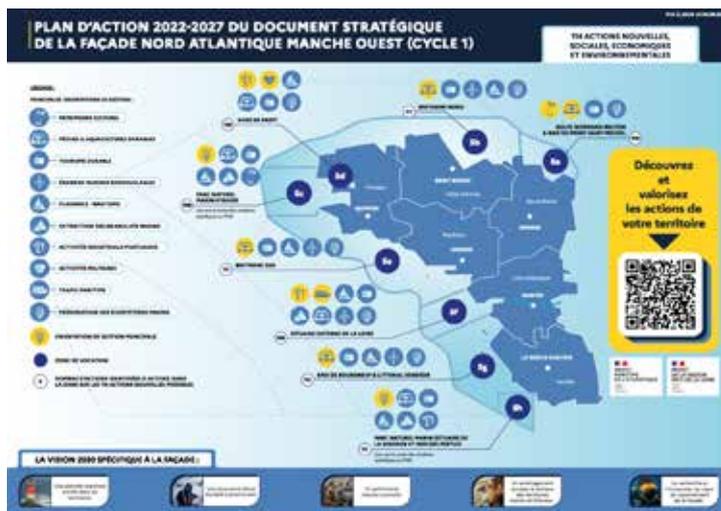
Sur la base de la vision pour la façade partagée par les acteurs⁽²⁾, le DSF fixe à la fois des objectifs de bon état écologique des milieux marins et de développement d'une économie bleue durable. Il identifie ainsi des zones de vocation visant à orienter la répartition spatiale des activités et des usages en mer, dans le respect de la séquence éviter-réduire-compenser. Élaboré et mis en œuvre par cycle de six ans, la mise à jour du volet stratégique a démarré pour une finalisation prévue mi 2025.

114 actions nouvelles pour répondre aux objectifs stratégiques du DSF NAMO

Le plan d'action comprend les actions nouvelles à mener pour atteindre les objectifs stratégiques. C'est un plan ambitieux et opérationnel, concerté et co-construit avec la société civile, les élus et les organisations professionnelles, grâce à la mobilisation des membres de la commission permanente du conseil maritime de façade.

114 actions : 47 actions environnementales et 67 actions économiques et sociales.

Afin de prendre en compte les interactions entre la mer et la terre et notamment les effets de la gestion de l'eau des bassins versants, le lien a été fait avec les dispositions et les mesures du SDAGE* Loire-Bretagne.



Planification maritime et éolien en mer

Dans une approche intégrée des enjeux, le nouveau cycle de planification doit prendre en compte le nécessaire développement de l'éolien en mer pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Au regard des objectifs nationaux de développement de l'éolien en mer (50 GW en service en 2050), du potentiel technique et des contraintes de la façade, il s'agit de cartographier des zones prioritaires pour l'éolien en mer visant l'objectif national de 6 à 9,5 GW d'ici 10 ans et entre 17 et 25 GW d'ici 2050. Un développement de la protection forte des habitats et des espèces d'intérêts écologiques est également attendu, à hauteur de 3 % des eaux de la

façade. La conciliation avec les usages historiques que sont la pêche professionnelle et l'aquaculture est une priorité de cet exercice de planification.

Après avoir été saisie par l'État et RTE (Réseau de Transport d'Électricité), la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité administrative indépendante qui veille au respect du droit de la participation du public, a organisé un débat public portant sur la planification de l'espace maritime et la cartographie de l'éolien en mer. La mer en débat a été lancée le 20 novembre 2023 et s'est déroulée jusqu'au printemps 2024. Son bilan a été mis en ligne sur le site internet « La mer en débat ».

(1) Manche Est - mer du Nord, Nord Atlantique - Manche Ouest, Sud Atlantique, Méditerranée ; (2) État, collectivités territoriales, activités professionnelles, syndicats, usagers et associations